

ABANCOURT info

Bulletin Mars/Avril 2022



Bienvenue au Printemps!

Edito

Les Échos du conseil

Le budget

Les travaux (en images)

Vie communale

Infos diverses

Infos pratiques

Edito du maire

Chers abancourtoises et abancourtois, chers amis,

En quelques jours, l'Europe a changé de physionomie. L'horreur de l'invasion de l'Ukraine, la folie guerrière de Poutine, nous ont replongés 80 ans en arrière, dans la mémoire des massacres de la seconde guerre mondiale.

Nous pensons tous au peuple ukrainien, admirable de courage et de détermination. Il est un exemple pour toute l'Europe. Une Europe qui, avec les crises successives de la Covid, la guerre maintenant à ses portes et les graves menaces économiques qui en découlent, apparait, plus que jamais, indispensable à notre pays.

Chez nous, le printemps arrive et il va faire du bien à tout le monde!

L'actualité nationale va être dense voire pesante, mais réjouissons nous de la chance incroyable de vivre en démocratie, de pouvoir débattre et nous exprimer par le biais des urnes. Tant de citoyens dans le monde souhaiteraient pouvoir le faire, même si notre quotidien n'est pas toujours parfait.

La citoyenneté s'exprime au travers de droits et de devoirs, dans un concept d'appartenance à une collectivité et fondée sur des valeurs comme le civisme et la solidarité. Le civisme c'est l'affaire de tous et nous avons la chance d'habiter dans une commune où il fait bon vivre. Le monde évolue et nous devons nous assurer que nos gestes soient en adéquation avec le respect d'autrui, notre environnement et le développement durable, garants du bien vivre ensemble. Notre qualité de vie ne pourrait exister sans la participation de chacun au respect de certaines règles élémentaires de bon voisinage, de sécurité et de bon sens : les dépôts d'ordures, les poubelles à sortir seulement la veille, le brûlage des végétaux, la divagation des chiens et chats, les déjections canines, les aboiements continus, les tailles de haies... sont autant de désagréments à proscrire.

La vitesse est encore trop importante sur la commune et vous êtes nombreux à interpellier les élus pour la réduire. Nous y travaillons avec le Conseil Départemental qui doit valider tout aménagement routier et les premiers travaux vont démarrer je l'espère, cette année.

Le budget de la commune est voté. Les comptes 2021 sont clôturés. L'excédent du budget de fonctionnement de l'année 2021 est de 279 782,22 €. Il est correct mais en recul par rapport aux années précédentes : baisse des recettes avec la crise sanitaire, dotations de l'Etat inférieures..... Nous serons donc prudents dans la gestion de notre budget 2022 d'autant que certains investissements ne peuvent être reportés, nous vous en parlons dans les pages qui suivent.

Je veux une nouvelle fois saluer le travail des enseignantes et des personnels périscolaires qui font un travail remarquable qui distingue notre école, tout comme nos personnels communaux et je renouvelle ma confiance à mes adjoints et à toute l'équipe municipale pour son engagement à votre service.

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches et continuons à être solidaires entre nous.

Bien cordialement.

Votre Maire : Jean Louis DOR



Les Échos du conseil

Conseil municipal du vendredi 12 novembre 2021

- Après avoir rappelé les dispositions des études faites pour la **mise en sécurité de la RD7** aux abords du pont SNCF (nous vous en avons parlé en détail dans le précédent bulletin), le maire présente au conseil municipal le dossier de subventions qui sera déposé, et précise que les travaux ne pourront être entrepris, compte tenu du contexte, que dans la mesure où les subventions seront accordées. Pour mettre toutes les chances de notre côté, le maire a rencontré pour leur présenter le dossier, le Secrétaire Général de la préfecture ainsi que les deux conseillers départementaux de notre canton. Le conseil accepte de lancer les travaux et d'inscrire la dépense au budget 2022, soit 202 377,80 € selon le plan de financement suivant :

- subvention de l'Etat	80 951,12 €
- subvention du Conseil départemental de l'Oise	80 951,12 €
- Financement propre de la commune	40 475,56 €

- Adoption de la mise en place d'un nouveau référentiel comptable M 57.** Le conseil municipal adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M 57 simplifiée qui sera applicable à compter du 1er janvier 2022, tout comme l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU).

Le référentiel M57 est le référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable puisque c'est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières normes comptables examinées par le Conseil de Normalisation des comptes publics.

- Bilan d'activités 2020 de la Communauté de communes de la Picardie Verte**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le bilan d'activités 2020 de la CCPV.

Conseil municipal du vendredi 21 janvier 2022

- Convention constitutive de groupement de commande permanent avec la CCPV.** Il est proposé de constituer pour l'année 2022, un groupement de commandes permanent entre la CCPV et ses communes membres pour permettre de réaliser des économies d'échelle en mutualisant les besoins communs dans différentes familles d'achats. Cette proposition est adoptée.

- Règlement général à la protection des données (RGPD).**

Après avoir exposé le cadre général et réglementaire de la protection des données à caractère personnel qui s'impose depuis le 25 mai 2018, à toutes les collectivités territoriales et établissements publics, leur imposant de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), l'ADICO propose un service mutualisé pour accompagner les collectivités à se mettre en conformité avec le RGPD. Le conseil autorise le maire à signer la convention financière portant sur l'adhésion au service de l'ADICO avec l'aide financière de la CCPV.

- **Lancement des travaux d'extension de la salle des fêtes et demande de subventions.** Le maire expose que lors de la dernière commission Travaux, il a été décidé de créer une extension de moins de 20 m², dans le but de créer un local pour ranger les chaises et tables non utilisées et ainsi libérer de la place dans la salle. Des devis ont été demandés et une entreprise propose de réaliser les travaux pour un prix attractif de 20 730,28 €. Le plan de financement est ainsi établi pour la demande de subventions :

- subvention de l'Etat au titre de la DETR. 40%.	8 292,00 €
- subvention du Conseil Départemental. 40%	8 292, 00 €
- financement propre de la commune 20 %	4 146, 28 €

- **Implantation d'un verger conservatoire.** Le maire informe les membres présents que la Région Hauts de France accorde des aides financières pour la plantation d'essences locales et produites dans la Région. C'est ainsi que, dans l'objectif d'enrichir l'identité paysagère communale, de maintenir la biodiversité, le projet d'implantation d'un verger conservatoire a été accepté par le conseil municipal.
- **Règlement du cimetière.** Compte tenu de l'évolution de la réglementation en la matière, le règlement du cimetière approuvé en 2004 est devenu obsolète. Un projet et des variantes sont proposées aux membres du conseil afin qu'ils donnent leur avis afin de finaliser le nouveau règlement qui sera présenté au vote du conseil lors de la prochaine réunion.

Conseil municipal du vendredi 18 mars 2022.

- **Modification du temps d'emploi du 2nd adjoint technique :** Le second cantonnier a émis le souhait de passer à 24h/semaine au lieu des 17h30/semaine actuels. Le conseil municipal accepte cette proposition étant donné la charge importante de travail au printemps et en été.

Le Maire en profite pour informer le conseil que le cantonnier principal a demandé une mise en disponibilité pour une période de deux ans. Il quittera donc la commune le 31 mai 2022. La commune étudie les conditions de son remplacement.

- **Approbation du nouveau règlement du cimetière.** Le projet remanié est présenté. Après en avoir effectué la lecture, les membres du conseil adopte le règlement ainsi présenté.
- **Tarifs des locations de la salle des fêtes et la salle des associations.**

Le conseil décide d'augmenter le prix du KWh et de reconduire les prix de location de la salle des fêtes.

Pour la salle des associations, celle-ci est demandée assez fréquemment mais sera réservée en priorité et à titre gratuit pour les associations de la commune.

Le conseil décide que le prix de la location le week-end ou à la journée en semaine reste fixé à 50 € auquel s'ajoutera le coût de la consommation électrique, selon le relevé du compteur, à raison de 0,16 € le KWh et de limiter le nombre de personnes présentes dans cette salle à 30.

Le budget de la commune

Le compte administratif 2021

Le conseil municipal a examiné le compte administratif 2021 sous la présidence, comme le veulent les usages, de madame Nicole LEFEVRE conseillère municipale.



Investissements

Dépenses

- Prévus	188 132,00 €
- Réalisés	140 582,74 €
- Reste à réaliser	37 108,02 €

Recettes

- Prévus	188 132,00 €
- Réalisés	66 471,16 €
- Reste à réaliser	45 300,00 €

Fonctionnement

Dépenses

- Prévus	591 516,00 €
- Réalisés	354 107,51 €

Recettes

- Prévus	591 516,00 €
- Réalisés	633 889,73 €

Les opérations budgétaires du compte administratif 2021 sont en concordance avec les opérations budgétaires retracées dans le compte de gestion, établi par le comptable public.

Le compte de gestion est donc approuvé par le conseil municipal

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-74 111,58 €
Fonctionnement	279 782,22 €
Résultat global.	205 670,64 €

Les principaux investissements en 2021

- La réhabilitation des locaux techniques (64 000 €) - voir page travaux
- L'éclairage public (9 755 €)

Pourquoi s'engager dans la rénovation du parc d'éclairage public? Les leds permettent à la fois de remplacer les lampes énergivores et de moduler l'éclairage en fonction des usages. Certes, le coût d'investissement reste élevé, mais l'économie de maintenance est significative. Les ampoules LED ont une très longue durée code vie.

Le budget primitif 2022

Dans un contexte de crise sanitaire et de crise économique, le budget 2022 a été conçu avec prudence sur la base d'une appréciation au plus juste des besoins afin de mener les projets essentiels pour les abancourtois. Nous poursuivons la maîtrise des dépenses de fonctionnement, tant pour les charges à caractère général que dans le domaine des charges de personnel.

Un budget travaillé à 15

Plutôt que de limiter aux membres d'une commission des finances le travail sur l'élaboration du budget, le choix a été fait d'associer chacun des élus à sa construction. Chaque conseiller municipal dispose ainsi du même niveau d'information qui nourrit un réel échange lors des débats et une implication de chacun. Chacun a ainsi pu mesurer le travail nécessaire pour réaliser un budget sincère et ambitieux, dans un contexte financier contraint dû à la baisse régulière des dotations de l'Etat.

Les investissements 2022

Eclairage public : Dernière phase (réhabilitation lanternes et armoires)
.....18 700 €

Travaux de sécurité RD7 aux abords du pont SNCF..... 242 854 €

Construction d'une réserve pour la salle des fêtes.....25 000 €

En recettes, sont attendues les subventions de l'Etat et du Conseil départemental.....178 486 €
Le FCTVA 16 000 €

Les travaux ne seront entrepris que lorsque les subventions auront été validées.

Impôts locaux

Avec la disparition de la taxe d'habitation, la commune vote désormais uniquement les taux de la Taxe foncière sur le foncier bâti et non bâti.

Ces deux taux n'évolueront pas en 2022

Le budget de fonctionnement 2022

Le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes comme en dépenses à 552 549 € (en baisse par rapport à 2021)

En dépenses

Charges à caractère général : 284 068 €

Charges de personnel : 113 920 €

Autres charges de gestion courante :
114 770 €

Virement à la section d'investissement :
28 588 €

En recettes

Impôts et taxes : 190 048 €

Dotations, subventions et participations :
134 190 €

Autres produits : 14 450 €

Excédent de fonctionnement reporté :
213 861 €.

Le maire se tient à la disposition de celles et ceux qui souhaiteraient le consulter.

Les travaux (en images)



L'espace a été totalement repensé



Des éléments de confort ont été apportés



Mais il a fallu démolir le bâtiment très vétuste



Nous nous y sommes attelés avec les élus, les amis et le concours amical très apprécié des entreprises Salmon et la SCI Manel d'Abancourt



Les travaux se poursuivent, le mur d'enceinte et le portail rapidement

A la fin de la journée, la place était nette.



Le verger conservatoire est planté!



Ce fut une belle journée,



A la fin de la matinée, 64 fruitiers (pommiers et poiriers) étaient plantés



Vie communale.

Bien vivre ses années séniors.

Chacun de nous, quel que soit son âge, sa situation physique, est attaché à son mode de vie, à son domicile et à son autonomie. Cependant, à un âge avancé ou en situation d'invalidité, il n'est pas facile de rester chez soi en toute sécurité. Aussi le Conseil Départemental propose un dispositif de téléassistance afin de vous accompagner.

Comment en faire la demande ? Par courrier à la Direction de l'autonomie des personnes 1 rue de Cambry - CS 80941 - 60024 Beauvais

Ou par téléphone au 03 44 06 60 18

Inscription nouveaux habitants

Nous vous souhaitons la Bienvenue ! Passez en mairie vous faire connaître, des informations utiles vous seront données. Le maire et les adjoints se tiennent à votre disposition pour tous renseignements qui vous seraient utiles.



LA LOI LABBE : EXIT LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES



« Mauvaise » herbe, mon amie.

Depuis le 1er janvier 2017, la Loi Labbé est entrée en vigueur, interdisant aux collectivités locales l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des voiries et des espaces verts.

La commune d'Abancourt se prépare depuis 3 ans à cette obligation. Car appliquer la Loi Labbé demande une forte communication auprès des usagers qui tolèrent mal l'apparition de « mauvaises herbes » dans l'espace public. Une bonne dose d'huile de coude est aussi nécessaire puisque les binettes, grattoirs et sarclettes remplacent les pulvérisateurs et les masques!

Mais c'est à l'échelle des communes que les comportements doivent évoluer pour engager une nouvelle dynamique en faveur de notre environnement. Il faut apprendre la patience pour laisser l'herbe pousser et tolérer quelques herbes folles sur un bord de trottoir. Chacun doit aussi accepter de désherber au droit de sa propriété, devant sa porte..... sans herbicide, évidemment!

Le Comité des Fêtes, c'est reparti !

Vendredi 1er avril 2022 se tenait l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes d'Abancourt. Ce dernier avait été « mis en sommeil » pendant toute la durée de la crise sanitaire. Un nouveau Bureau a été élu. Présidente BOURDET Christine
Secrétaire BATTINI Stéphanie. Trésorière FOULONGNE Martine
Nous vous tiendront informés rapidement des premières décisions de l'association.

La bibliothèque municipale épaulée par l'Association « Papiers, Crayons, Ciseaux »

La bibliothèque poursuit son activité avec de plus en plus d'abonnés et un retour de satisfaction tout-à-fait positif. Un partenariat avec l'école d'Abancourt s'est développé, en particulier avec la classe CP/CE1 de madame BLANCHART. Les enfants participent à la réorganisation de la bibliothèque de l'école et, deux fois par mois, à la lecture publique à la bibliothèque municipale.

Par ailleurs, et afin d'épauler la bibliothèque, une association a été créée, « Papiers, Crayons, Ciseaux », pour mener les activités que l'association s'est données dans le cadre de ses statuts, « crée du lien entre les habitants autour d'activités ludiques, culturelles, éducatives, toutes générations confondues. C'est dans ce cadre là que sont organisés « la chasse aux oeufs » qui a été repoussée au samedi 23 avril en raison des conditions climatiques . Des projets également de « Grand Quizz inter génération » sont en préparation pour fin septembre avec le Comité des Cheveux Blancs. Les enfants y trouvent des ateliers de leur niveau (visite d'une ferme en juillet avec goûter sur l'herbe), bal d'Halloween , Ma lettre au Père Noël etc.... Mais de tout cela nous vous en reparlerons dans le prochain numéro, quand tout sera mis sur pied!

Bravo à tous ceux qui participent activement et à leur dynamisme.

A retenir : Elections Législatives Dimanches 12 et 19 juin 2022

Depuis le 1er janvier 2022, la déterritorialisation des procurations est entrée en vigueur. Le Mandant (la personne qui donne procuration) et le mandataire (la personne qui reçoit la procuration) n'ont plus l'obligation d'être inscrits sur la liste électorale de la même commune. En clair, la personne qui vote pour l'autre personne peut ne pas être inscrite sur la liste électorale d'Abancourt. Mais attention ! vous avez deux possibilités pour établir ou résilier une procuration. En vous connectant sur www.maprocuration.gouv.fr ou en vous rendant dans n'importe quelle gendarmerie

Infos pratiques

Ouverture du secrétariat de mairie au public

- mardi de 16h à 17h 30
- mercredi de 10h à 12h
- jeudi de 16h à 17h 30

Permanence téléphonique en journée : 03 44 04 21 74

Email : mairie@abancourt.fr



Permanences maire ou adjoints :

- mardi de 17h 30 à 19h 00
- samedi de 10h à 11 h



Le maire reçoit sur rendez-vous pris auprès du secrétariat

Numéros d'urgence

Gendarmerie. 17 ou 03 44 >04 50 17. **Samu.** 15. **Sapeurs-pompiers**
18 ou 112 (portable)

Services publics

Communauté de communes de la Picardie Verte. 03 44 04 53 90
EDF-GDF. 08 10 33 30 60. **CPAM.** 08 20 90 41 12
Trésor Public 03 44 46 17 72 **Service des Eaux.** 03 44 04 20 44
Assistante sociale 03 44 10 80 00

Restons en contact aussi sur



Mairie de Abancourt